

Demande de permis unique pour les dépendances des Carrières du Fond des Vaulx à WELLIN

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Maintien en activité des dépendances de carrière et construction d'une nouvelle unité de concassage
<u>Localisation</u> :	Ri d'Ave – rue Fond des Vaulx à Wellin
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'extraction
<u>Demandeur</u> :	Les Carrières du Fond des Vaulx s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	ARCEA

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	12 avril 2016
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle constate que le projet vise la poursuite du site d'exploitation actuelle de la carrière et le déplacement des dépendances au sein de la zone d'extraction prévue au plan de secteur pour ce type d'exploitation. Le projet vise également la rationalisation de l'exploitation tout en limitant les impacts de l'activité sur l'environnement par la mise en place de mesures appropriées, et plus particulièrement en termes de sécurité, de bruit et de poussières.


La CRAT apprécie tout particulièrement les mesures prises en vue d'une bonne intégration paysagère du projet.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de manière approfondie les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président